



Syndicat National des Professions

du Chien et du Chat

44 Rue des Halles

01320 CHALAMONT

snpcc@contact-snpcc.com

Vous former ; Quid de la Sécurité Sociale des Indépendants ?

Le CNFPRO vous dévoile les premières dates de ses formations :

ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

Les personnes soumises à l'actualisation des connaissances sont tenues d'actualiser leurs connaissances au plus tard dix ans après la date de délivrance du document administratif justificatif de connaissances pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (anciennement nommé CCAD).

TRANSPORT DES ANIMAUX VIVANTS

Vous transportez par route des animaux vertébrés vivants dans le cadre d'une activité économique, sur plus de 65 km, et vous n'êtes pas titulaire d'un diplôme, titre ou certificat enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ? Vous devez justifier avoir suivi une formation « Transport d'Animaux Vivants » pour les espèces que vous souhaitez transporter.

ANTICIPER ET GÉRER LE RISQUE CONTENTIEUX

A l'issue de cette formation, l'éleveur sera en capacité d'évaluer la qualité rédactionnelle d'un contrat de vente en fonction du droit de la consommation et des risques faisant suite, ainsi que de gérer les litiges après-vente.

FORMATION

« ACTUALISATION DES CONNAISSANCES »

comprenant la rédaction du règlement sanitaire

1^{er} trimestre 2020



ARRAS: Mercredi 5 février

BORDEAUX : Mercredi 19 février

CHATEAUROUX : Mercredi 11 mars

CAEN : Mercredi 25 mars

mail: cnfpro@orange.fr

Tel : 04.74.46.98.19.

FORMATION

« Transport Animaux Vivants » *Des espèces Canine et Féline*

1^{er} trimestre 2020



ARRAS: Jeudi 6 février

BORDEAUX : Jeudi 20 février

CHATEAUROUX : Jeudi 12 mars

CAEN : Jeudi 26 mars

mail: cnfpro@orange.fr
Tel : 04.74.46.98.19.

FORMATION

« Anticiper et gérer les risques contentieux » *Liés à la vente de chiens et de chats*



1^{er} trimestre 2020

ARRAS: Vendredi 7 février

BORDEAUX : Vendredi 21 février

CHATEAUROUX : Vendredi 13 mars

CAEN : Vendredi 27 mars

mail: cnfpro@orange.fr
Tel : 04.74.46.98.19.

SÉCURITÉ SOCIALE INDÉPENDANTS



Point sur l'entrée en vigueur de la Sécurité sociale des indépendants au 1er janvier 2020

Le discours institutionnel sur l'entrée en vigueur totale au 1er janvier 2020 de la Sécurité sociale des indépendants se veut rassurant, après la disparition du RSI en 2018 et l'achèvement d'une période de transition de 2 ans.

La Sécurité sociale pour les indépendants sera ainsi intégrée au sein du régime général de la Sécurité sociale à compter de janvier 2020, et les travailleurs indépendants changeront d'interlocuteurs. Ce seront, dès début 2020, ...

[En savoir plus](#)

**Le Conseil d'Administration,
le secrétariat et le CNFPRO vous
souhaitent
de très belles fêtes de fin d'années !**

**Si vous rejoignez pour la première fois le SNPCC,
bénéficiez de l'adhésion spéciale deux années 2019 -
2020 pour 125€**

Adhérer au SNPCC



Cet email a été envoyé à {EMAIL}.

Ne pas répondre à cet email, cette boîte n'est pas relevée.

Si vous souhaitez nous contacter, connectez-vous à notre site internet,
et notre partie "contact", merci ! Vous avez reçu cet e-mail car vous êtes
inscrit(e)

à la newsletter du SNPCC, où qu'une autre personne a inscrit(e) votre adresse mail
afin que vous soyez informé(e) de nos informations. Si vous ne souhaitez plus
recevoir

nos lettres d'informations destinées aux professionnels, vous pouvez vous
désinscrire avec le bouton ci-dessous. Cordialement. Le comité du SNPCC

[Se désinscrire](#)

© www.snpcc.com 2019 all rights reserved.

